

DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-461
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Annule et remplace la décision portant le même numéro pour erreur de plume
Marché n°2026-27 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cabinet dentaire à
Pierrefort
Notification**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-127 en date du 12 mai 2026 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant la consultation sans mise en concurrence sans publicité auprès de l'entreprise SCP d'Architecture ALLEGRE ESCHALIER ;

Vu l'offre et la proposition du groupement composé de la société SCP d'Architecture ALLEGRE ESCHALIER, mandataire, de la société SETERSON et de la société EGIS BATIMENT SUD ;

Considérant que la décision n°2026-461 contient une erreur de plume ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cabinet dentaire à Pierrefort (15230) avec le groupement composé de la SCP d'Architecture ALLEGRE ESCHALIER, mandataire, de la société SETERSON et de la société EGIS BATIMENT SUD pour un montant de 26 180,00 € HT soit 31 416,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe Maisons territoriales de santé 2026 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 7 août 2026

Le Président

Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260807-DEC2026-461a-AU
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le - 7 AOUT 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le - 7 AOUT 2026

ANNEXE 1 - MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire 15230 PIERREFORT

TVA 20 %

Forfait initial de rémunération = **26 180,00 € HT soit 31 416,00 € TTC**
F (sP)

Taux de rémunération : s = **11 %**

Assiette prévisionnelle des travaux P = **238 000,00 € HT**

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

ELEMENTS	% sur Forfait	TOTAL PAR MISSION	R E P A R T I T I O N	% S C P	SCP d'Architecture	% S E T E R S O	SETERSO	% E G I S	EGIS
APS	10%	2 618,00 €		71,20%	1 864,02 €	8,80%	230,38 €	20%	523,60 €
APD	20%	5 236,00 €		68%	3 555,24 €	12,10%	633,56 €	20%	1 047,20 €
PRO	21%	5 497,80 €		72%	3 958,42 €	13%	714,71 €	15%	824,67 €
ACT	7%	1 701,70 €		56%	952,95 €	22%	374,37 €	22%	374,37 €
EXE	15%	3 927,00 €		50%	1 963,50 €	22%	863,94 €	28%	1 099,56 €
DET	20%	5 236,00 €		58%	3 036,88 €	16%	837,76 €	26%	1 361,36 €
AOR	5%	1 309,00 €		75%	981,75 €	15%	196,35 €	10%	130,90 €
SSI	3%	654,50 €		0%	0,00 €	0%	0,00 €	100%	654,50 €
TOTAL HT	100,00%	26 180,00 €		62,31%	16 312,76 €	14,71%	3 851,08 €	22,98%	6 016,16 €
TVA	20,00%	5 236,00 €			3 262,55 €		770,22 €		1 203,23 €
TOTAL TTC		31 416,00 €			19 575,31 €		4 621,29 €		7 219,40 €

SCP d'Architecture ALLEGRE ESCHALIER
Mr Pierre ESCHALIER

SCP d'Architecture
Eric ALLEGRE
Pierre ESCHALIER
Architectes **D.P.L.G.**
11, Rue du Dr Lionnet
15100 SAINT-FLOUR
10, Rue de la Mairie
15230 PIERREFORT
Tél 04 71 60 03 05

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260807-DEC2026-461a-AU
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception en préfecture : 07/08/2026